



COMMUNE DE BRENNILIS

COMMISSION DU PATRIMOINE PROJET MAISON POUR TOUS - MEDIATHEQUE



- 1. La Commission du Patrimoine élargie aux membres intéressés du Conseil municipal s'est réunie en mairie le 8 décembre 2011, sous la présidence du maire, pour la présentation par M. Etienne Tommy-Martin, assistant à maître d'ouvrage, de l'avant-projet sommaire concernant l'ouvrage de référence.**
- 2. Etaient présents Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart. Auparavant, la Commission Consultative Achats et Commandes¹ – CCAC – avait retenu à l'unanimité parmi les postulants l'offre de la SOCOTEC pour le Contrôle technique, et celle de DEKRA pour la sécurité du chantier – SPS. Un rapport de diagnostic amiante avant démolition sera demandé au prestataire retenu par le maître d'ouvrage. Le cabinet Tommy-Martin vérifiera que le contact a bien été établi avec le cabinet d'étude géotechnique pressenti par le maître d'ouvrage.**
- 3. La présentation de l'avant-projet sommaire a permis de confirmer un certain nombre de choix techniques et de préciser les options à retenir pour la poursuite des travaux, pour ce qui concerne par exemple les raccordements eaux usées, les revêtements de sols, les équipements multimédia, l'accès au bâtiment, etc.**
- 4. D'autres précisions sont encore requises, pour ce qui a trait notamment aux exigences de la Poste pour l'aménagement de l'agence postale. Le cabinet Tommy-Martin s'efforcera d'obtenir directement ces précisions, deux contacts au sein du groupe la Poste ayant été identifiés par le maître d'ouvrage.**
- 5. L'option retenue pour le revêtement des cloisons est celle du voile de verre, avec pour les sols carrelage ou PVC selon le degré de fréquentation et les besoins phoniques. Il est convenu de limiter à 5 le nombre de postes de travail pour le cyber espace, et de doter la bibliothèque d'un bureau (échange de livres, catalogage informatique). Des stores à lamelle seront prévus pour la salle de réunion et le cyber-espace (faire la pénombre pour les projections et la lisibilité des écrans). La fenêtre de la tisanerie sera opacifiée.**
- 6. La fréquentation maximum du bâtiment sera de 5 postes de travail pour le cyber espace ; 25 visiteurs (une classe) pour la bibliothèque ; 25 personnes pour la salle de réunions-exposition. Il n'y aura pas plus de 3 personnes travaillant en même temps dans le bâtiment (agence postale ; bénévole bibliothèque ; stagiaire).**
- 7. Une décoration verticale en façade annonçant l'objectif et les modules du bâtiment fera l'objet du 1% culturel voulu par le maître d'ouvrage.**
- 8. Sera prévue une rampe d'accès au sous-sol (partie est) en plus de l'escalier. Il a été vérifié que l'espace pour aménager la rampe faisait partie du domaine public selon le cadastre. La partie vers le hangar du chemin longeant la façade nord du bâtiment sera aménagée de manière à permettre l'absorption des eaux pluviales.**

¹ La Commission, présidée par le Maire, était composée de Jean Faillard, et Marcel Gérardin, titulaires, Françoise Borgne et Olivier Magoariec, suppléants. Les offres en présence ayant été considérées comme techniquement équivalentes, le choix de la Commission s'est donc basé d'abord sur le coût. De ce point de vue, les offres étaient les suivantes (en € TTC) : - Contrôle technique, SOCOTEC 4306,60 ; APAVE 5071,04 – Sécurité SPS : SOCOTEC 4338,50 ; APAVE 3616,70 ; DEKRA 2636,40 ; VERITAS 3851,12.

9. L'aménagement du chemin longeant la façade sud sera respectueux du sol (non imperméabilisation).
10. En réponse aux demandes particulières concernant les lots techniques, il a été précisé qu'aucun système de contrôle d'accès particulier ou d'alarme anti-intrusion n'était à prévoir. Par contre, un volet roulant devra isoler l'agence postale du reste du bâtiment, qui pourra être occupé en dehors des heures d'ouverture de l'Agence. L'éclairage extérieur devra s'allumer en cas de détection de mouvement. Les besoins en informatique doivent inclure deux accès au réseau différents, un pour l'agence postale, un pour les autres fonctions. Il y aura un poste de travail informatique à l'agence postale, 5 dans le cyber espace, 1 dans la bibliothèque, 1 dans la salle de réunion, 1 dans le bureau-atelier au sous-sol. Les postes de travail seront reliés par câbles aux routeurs. Il faudra prévoir un écran sur le mur du fond de la salle de réunion. Cette salle devra comporter un accès télévision. Le vidéoprojecteur sera posé sur la table de réunion. Il ne sera pas nécessaire de prévoir différents comptages d'énergie pour différents utilisateurs.
11. Il a été noté que le mobilier ferait l'objet d'un budget distinct, de même que l'aménagement du chemin longeant la façade sud du bâtiment.
12. L'avant projet définitif sera soumis fin janvier. Le cabinet Tommy-Martin aura entretemps soumis ses plans au contrôleur technique et approché l'Architecte des bâtiments de France. La demande de permis de construire pourra être déposée indépendamment de l'adoption du plan de financement par le Conseil municipal. Pour aider au plan de financement, le maître d'ouvrage déposera un dossier sommaire de demande de financement auprès de la DRAC (avant la fin de l'année en cours), une telle demande ayant été déposée auprès du Conseil général (révision du contrat de territoire). Une demande d'assistance pour identifier et formuler les demandes d'aides financières a été formulée auprès de la SAFI. Contact sera repris avec les Bibliothèques du Finistère, ainsi qu'avec le Groupe La Poste pour ce qui les concerne.

Jean-Victor Gruat, 8 décembre 2011.



STRUCTURE - CLES ET COUVERT

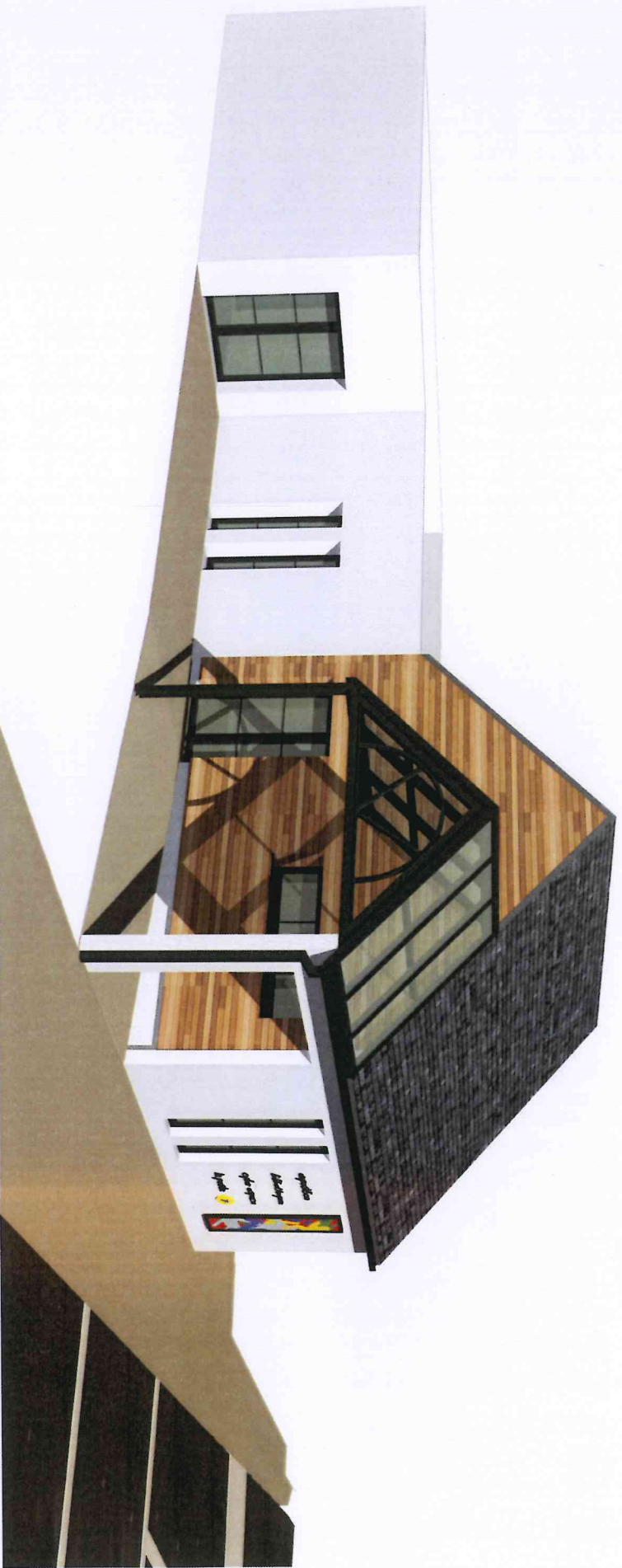
PLAN TOPOGRAPHIQUE

0010
0011
0012
0013
0014
0015
0016
0017
0018
0019
0020

VILLE DE BRENNILIS
PROJET D'UNE "MAISON POUR TOUS"

APS AU 08-12-11

PERSPECTIVE NORD-OUEST



D O C U M E N T N O N C O N T R A C T U E L

VILLE DE BRENNILIS
PROJET D'UNE "MAISON POUR TOUS"

APS AU 08-12-11

PERSPECTIVE SUD-EST

